

# Relevé de décisions du Conseil d'administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine Réunion du lundi 17 décembre 2018

Le Conseil d'administration s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 18h, salle des fêtes de Champsac, sous la présidence de M. Daniel FAUCHER, Président.

## **Membres titulaires**

### **Représentants des Communautés de communes**

M. Jean-Luc CELERIER, Vice-Président de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix  
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant  
M. Daniel FAUCHER, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et adjoint au maire de Nexon  
M. Dominique GERMOND, Vice-Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et adjoint au maire de St-Laurent-sur-Gorre  
M. Christophe GEROUARD, Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et adjoint au maire d'Oradour-sur-Vayres  
M. Francis LATRONCHE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de La Roche-l'Abeille  
M. Serge MEYER, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aix-sur-Vienne  
M. Jean-Pierre PATAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Ouest Limousin et conseiller municipal à St-Laurent-sur-Gorre  
M. Guy RATINAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Ouest Limousin et maire d'Oradour-sur-Vayres  
M. Christian REDON-SARRAZY, Vice-Président de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac  
Mme Sylvie VALLADE, Conseillère communautaire à la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et maire de St-Hilaire-les-Places

### **Représentants du Conseil de développement**

Mme Anne-Marie CAMPION, Représentante sur le territoire intercommunal Pays de Nexon – Monts de Châlus  
M. Fabien PARVERIE, Représentant sur le territoire intercommunal Ouest Limousin

## **Membres associés**

M. Jean-Loup CASTELLAN, Délégué territorial à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

## **Autres**

/

## **Animateurs**

Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

## **Personnes excusées**

M. Pierre ALLARD, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de St-Junien, pouvoir à M. Dominique GERMOND  
M. René ARNAUD, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aix-sur-Vienne, pouvoir à M. Serge MEYER  
M. Sylvain CAIROLA, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal de Briance Sud Haute-Vienne  
M. Stéphane DELAUTRETTE, Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et maire de Les Cars, pouvoir à M. Emmanuel DEXET  
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh  
M. Alain DORANGE, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal du Pays de Saint Yrieix  
M. Jean DUCHAMBON, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de St-Victurien  
M. Jean-Claude DUPUY, Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à St-Yrieix-la-Perche  
M. Jean-Pierre GROS, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne  
M. Gérard KAUWACHE, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et maire de Saint-Yrieix-sous-Aixe, pouvoir à M. Guy RATINAUD  
M. Philippe LACROIX, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire d'Oradour-sur-Glane, pouvoir à M. Christophe GEROUARD  
M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne  
M. Jean-Claude MARTINS-AIRES, Directeur des Territoires à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne  
M. Jean-Michel MENARD, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus, pouvoir à M. Fabien PARVERIE  
Mme Delphine PERRIER-GAY, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Ladignac-le-Long, pouvoir à M. Francis LATRONCHE  
M. Joël RATIER, Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et adjoint au maire de St-Junien, pouvoir à M. Daniel FAUCHER  
Mme Josette SALESSE, Représentante du Conseil de développement sur le territoire intercommunal du Pays de Saint-Yrieix, pouvoir à Mme Anne-Marie CAMPION

**Nombre de membres titulaires en exercice : 35**

**Titulaires présents : 13      Pouvoirs : 9**

**Secrétaire de séance : M. Christophe GEROUARD**

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h10.

Le Président indique que la gouvernance de la Châtaigneraie Limousine pose question face à la difficulté à réunir ses instances en respectant les conditions de quorum. Il souligne que les dossiers portés par la Châtaigneraie Limousine ont des répercussions sur l'ensemble du territoire et qu'il est donc important de les partager.

## **I. Retour sur la consultation écrite du Conseil d'administration du 28 novembre 2018**

Le Président indique que faute de participants, le Conseil d'administration du 28 novembre dernier n'a pas pu se tenir. Il mentionne qu'une consultation écrite a été réalisée compte tenu de l'urgence de deux dossiers :

- contrat de dynamisation et de cohésion du territoire de la Châtaigneraie Limousine ;
- réponse à l'appel à projets « Vélos et territoires ».

Il informe les membres du Conseil d'administration que ces deux dossiers ont fait l'objet d'un vote favorable.

## **II. Désignation d'un représentant suppléant à l'Assemblée Générale de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne**

Le Président rappelle qu'à l'issue d'une consultation écrite du 13 juin 2018 (avec date de décision au 21 juin 2018), à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration ont validé les candidatures ci-dessous pour représenter le territoire de projets de la Châtaigneraie Limousine à l'Assemblée Générale de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne.

### Postes de titulaires :

Jean DUCHAMBON
Daniel FAUCHER
Guy RATINAUD
Christian REDON-SARRAZY

### Postes de suppléants :

René ARNAUD
Anne-Marie CAMPION
Christophe GEROUARD
Poste à pourvoir

Il indique que Gérard KA UWACHE, Maire de Saint-Yrieix-sous-Aixe et Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne, a depuis exprimé son souhait d'être candidat pour le poste de suppléant restant à pourvoir.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident cette candidature, au poste vacant de suppléant, pour représenter le territoire de projets de la Châtaigneraie Limousine à l'Assemblée Générale de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne.**

## **III. Délégation permanente relative à la passation de marchés publics**

Le Président mentionne que la Fédération de la Châtaigneraie Limousine fait partie des acheteurs soumis au respect de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Par délégation du Conseil d'administration, il propose que :

- pour les marchés publics dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 € HT, le Président soit chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- pour les marchés publics dont la valeur estimée est supérieure à 25 000 € HT, cette charge soit assurée par le Bureau.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent cette proposition.**

## **IV. Point sur l'animation économique externalisée à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine**

### **1. Marché relatif à l'animation économique du territoire de la Châtaigneraie Limousine**

Le Président rappelle que par délibération du 23 avril dernier, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration ont :

- validé les objectifs et les missions de la feuille de route économique présentés ;
- validé le recours à un prestataire pour un premier volet « Appui technique des porteurs de projet » (1 ETP) et autorisé le lancement d'un marché à tranches optionnelles suivant une procédure adaptée, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2020 ;

- donné pouvoir au Bureau pour l'attribution du marché relatif à l'animation de ce premier volet ;
- acté le repositionnement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'Isabelle DUMAS à hauteur de 0,5 ETP sur le second volet « Anticipation et accompagnement des nouvelles formes d'économie » ;
- validé le plan de financement prévisionnel et autorisé le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la politique contractuelle territoriale, pour le second volet ;
- autorisé le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le Président mentionne ensuite la tenue d'une réunion du Bureau le 18 septembre dernier pour débattre de l'animation économique souhaitée à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine. En effet, en raison d'incertitudes sur un financement régional dans le cadre du futur contrat de dynamisation et de cohésion territoriale, il explique que la Châtaigneraie Limousine n'avait pas lancé la consultation pour le recours à une animation externalisée.

Il indique qu'à l'issue de cette réunion, à l'unanimité, les membres du Bureau ont approuvé :

- le lancement d'une consultation pour une prestation d'animation économique à temps complet sur une seule année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ;
- la sollicitation, dans le cadre du futur contrat de dynamisation et de cohésion territoriale, d'une subvention régionale pour une animation thématique « valorisation de l'économie et des ressources locales » à hauteur de 0,5 ETP. Cette animation aura pour missions d'apporter son appui technique aux porteurs de projets et une expertise économique pour la mise en œuvre de démarches collectives sur la thématique de la valorisation de l'économie et des ressources locales, en ayant une attention particulière pour les nouvelles formes d'économie ;
- la négociation, si besoin, du prix de la prestation d'animation économique au vu des ressources financières de la Châtaigneraie Limousine.

Il propose aux membres du Conseil d'administration de l'autoriser à choisir l'attributaire du marché relatif à l'animation économique externalisée à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine puis à signer le marché correspondant.

Christophe GEROUARD évoque une réunion organisée par la Région sur le dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés », qui concerne l'accompagnement des créations et reprises d'entreprises. Il s'interroge sur la place restante pour la Châtaigneraie Limousine pour l'appui technique aux porteurs de projets économiques.

Le Président relève en effet que l'intervention des différents acteurs en matière économique manque de lisibilité. Il note qu'à compter de 2019, la Châtaigneraie Limousine s'attachera à échanger régulièrement sur les contacts de porteurs de projets avec ses Communautés de communes membres, dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent le Président à choisir l'attributaire du marché relatif à l'animation économique externalisée à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine puis à signer le marché correspondant.**

## **2. ESS (Economie Sociale et Solidaire)**

Le Président cède la parole à Isabelle DUMAS.

Cette dernière fait état des éléments suivants :

- la Châtaigneraie Limousine a constaté récemment une augmentation des contacts de porteurs de projets en ESS ;
- des acteurs de terrain sont mobilisés pour favoriser la connaissance de l'ESS et la mise en réseau d'acteurs ;
- l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne et la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) Nouvelle-Aquitaine ont signé une convention de partenariat, à laquelle a été associée la Châtaigneraie Limousine.

Elle ajoute qu'au vu de ces éléments, la Châtaigneraie Limousine désirerait encourager le développement de l'ESS par la constitution d'un pôle de ressources. Elle explique que ce dernier pourrait s'appuyer sur des acteurs clés de terrain de l'ESS parmi lesquels le Temps de Vivre, le centre social de Nexon ou encore le Comptoir à Saint-Priest-Ligoure.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident l'intérêt pour la Châtaigneraie Limousine de travailler à la préfiguration d'un pôle de ressources consacré à l'ESS sur son territoire.**

## **3. Economie circulaire et EIT (Ecologie Industrielle Territoriale)**

Le Président informe les membres du Conseil d'administration du lancement d'un appel à projets EITNA 2018 « Ecologie industrielle et territoriale (EIT) en Nouvelle-Aquitaine » par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine. Il donne la parole à Isabelle DUMAS pour une présentation de cet appel à projets.

Isabelle DUMAS donne lecture de la définition de l'EIT figurant dans l'appel à projets : « L'EIT recouvre les démarches collectives et volontaires menées par les acteurs publics et privés d'un territoire en vue d'économiser les ressources ou d'en améliorer la productivité. ».

Elle explique ensuite le contenu de l'appel à projets en insistant sur les éléments suivants :

- il cible à la fois les porteurs de projets déjà engagés dans une démarche d'EIT et ceux qui souhaiteraient initier une telle démarche ;
- la Châtaigneraie Limousine serait concernée par le premier niveau de candidature (sur les 3 niveaux possibles). Pour ce niveau, l'accompagnement consiste en une assistance technique et méthodologique et de la formation par un centre de ressources EIT régional afin d'être accompagné dans la construction d'une démarche d'EIT. Au cours de cette phase, il s'agira de vérifier si le territoire dispose du potentiel pour engager une démarche d'EIT ;
- l'accompagnement de niveau 1, d'une durée maximum d'un 1 an à compter de la sélection du porteur de projet, doit permettre de structurer une démarche d'EIT et de pouvoir prétendre au niveau 2 de l'appel à projets. Le niveau 2 permet le financement d'un animateur dédié à l'EIT, sur une durée de 2 ans, sachant que l'aide sera dégressive (maximum 70% la première année et 60% la seconde année d'un coût plafonné à 50 000 € par an et par territoire).

Elle mentionne que la Châtaigneraie Limousine a été identifiée par le SYDED comme un partenaire, dans le cadre de son projet TZDZG (Territoire zéro déchet zéro gaspillage) pour conduire une démarche d'EIT. Elle ajoute que le SYDED souhaite répondre à l'appel à projets et faire appel à l'association Macéo pour caractériser le potentiel EIT de son territoire.

Une discussion s'engage sur l'intérêt pour la Châtaigneraie Limousine de porter une démarche d'EIT.

Serge MEYER et Francis LATRONCHE soulignent que l'animation d'une démarche d'EIT requiert des compétences particulières. Pour Serge MEYER, il serait souhaitable que la Châtaigneraie Limousine s'associe aux travaux que le SYDED souhaite engager.

Christian REDON-SARRAZY partage cette position. Il estime préférable de laisser le SYDED être chef de file sur l'EIT et financeur.

Jean-Luc CELERIER note que la Châtaigneraie Limousine peut avoir un rôle de relais sur son territoire vis-à-vis de la future démarche d'EIT du SYDED.

Le Président relève l'intérêt d'une démarche d'EIT. En accord avec les positions exprimées, il propose que :

- la Châtaigneraie Limousine ne réponde pas à l'appel à projets EITNA 2018 ;
- qu'elle soit cependant un partenaire actif du SYDED dans la démarche d'EIT que le syndicat souhaite engager.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent cette proposition.**

## **V. Programme européen Leader : état d'avancement et présentation de la possibilité d'un cofinancement de projets par la Châtaigneraie Limousine**

### **1. Démarche accessibilité et tourisme pour tous : actions collectives 2018-2019**

Le Président cède la parole à Emmanuelle BONNET.

Cette dernière rappelle qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le comité de pilotage de la démarche a précisé un plan d'actions triennal 2018-2020 sur la base des orientations stratégiques 2015-2020 suivantes :

- axe 1 : sensibiliser et professionnaliser les acteurs du territoire (élus et professionnels du tourisme) au handicap, à l'accessibilité, à l'accueil des publics en situation de handicap ;
- axe 2 : construire une offre de tourisme et de loisirs accessible à tous ;
- axe 3 : communiquer et commercialiser : faire connaître l'offre accessible aux acteurs du territoire et auprès de réseaux spécialisés ;
- axe 4 transversal à la démarche : gouvernance, animation et mise en œuvre des programmes d'actions.

Elle observe que plusieurs actions ont été définies comme prioritaires d'ici 2019. Elle indique ensuite qu'au sein de ce plan d'actions, certaines opérations collectives, sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine, impliquent des dépenses (en dehors de celles relatives à l'animation et au suivi de la démarche) :

- mise en place d'un programme de formation-actions à destination de professionnels de la culture, du tourisme, du sport, des loisirs, en réponse à des besoins spécifiques d'accueil, d'animation, de médiation auprès des publics en situation de handicap. Il s'agit, outre de sessions communes de connaissance du handicap, d'accueil et de prise en charge de publics spécifiques, de proposer des modules complémentaires à la carte sur des thématiques telles que comment accueillir en situation de séjour, encadrer une activité sport nature, recourir à la médiation sensorielle, construire et gérer une visite guidée adaptée... Cette opération fera appel à un ou plusieurs formateur(s) agréé(s) ;
- formation d'un des animateurs dédiés à la démarche, à la mission d'évaluateur de la marque Tourisme et handicap. Il s'agit de répondre aux prestataires candidats à la marque selon des modalités définies (telles les visites d'audits en binôme...). Cette qualification sera intéressante pour compléter le travail de référencement en cours de l'offre accessible du territoire. Cette opération engendrera des frais de formation pour la chargée de mission concernée ;

- valorisation du partenariat avec les personnes ressources du monde du handicap.  
Il s'agit de valoriser la participation des partenaires par l'indemnisation de frais de déplacements lors de visites de référencement ou d'audit de la marque et ce dans le cadre d'une convention de partenariat. Il pourra aussi être fait appel à une prestation d'interprétariat en langue des signes lors des réunions du comité de pilotage ou des rencontres organisées par la Châtaigneraie ;
- organisation d'un éducteur d'interconnaissance des prestataires pour une appropriation des offres sur le territoire.  
Des frais d'organisation liés au transport, à la restauration, aux visites...seront à prévoir ;
- participation d'une délégation d'acteurs de la Châtaigneraie Limousine à une rencontre de plusieurs territoires en Loire Forez  
pour favoriser les échanges d'expériences, l'identification d'intérêts communs et d'actions à envisager dans un futur projet de coopération.  
Des frais de séjour (hébergement-transport-repas) seront associés au déplacement des 13, 14 et 15 novembre 2018 ;
- achat d'espaces publicitaires ou financement d'une campagne de promotion ciblée, le cas échéant.  
Après identification des meilleurs canaux de diffusion numérique, il s'agit de développer la présence et la visibilité des offres sur Internet.  
Des frais publicitaires seront associés.
- participation à des salons ou événementiels ciblés ; production, édition de supports de communication liés à la démarche.  
Ces opérations généreront des frais de communication divers.

Elle présente le plan de financement prévisionnel suivant en euros :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC	%
Frais de formation	900	FEADER Leader (19.2)	17 600	80
Frais de prestations (sessions de formation, frais de traduction)	15 300	Auto-financement	4 400	20
Frais de missions (partenaires du handicap)	600			
Frais de communication interne et externe (salons, réseaux web, éducteur, supports divers...)	3 000			
Frais de déplacement et séjour : délégation en Loire-Forez	2 200			
<b>TOTAL</b>	<b>22 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 000</b>	<b>100</b>

La Châtaigneraie Limousine ne récupère pas la TVA sur les dépenses engagées.

Par ailleurs, étant reconnue OQDP (Organisme qualifié de droit public), son autofinancement est considéré comme un financement public pouvant appeler seul le cofinancement Leader.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident les actions collectives 2018-2019 et le plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
  - o engager et signer les documents liés à la commande publique portant sur les dépenses du plan d'actions,
  - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
  - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

## 2. Démarche de développement et de structuration des sports et loisirs de nature : actions collectives 2018-2019

Le Président cède la parole à Emmanuelle BONNET.

Cette dernière rappelle qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le comité de pilotage de la démarche a précisé un plan d'actions triennal 2018-2020 sur la base des orientations stratégiques 2015-2020 suivantes :

- axe 1 : conforter et développer des offres complémentaires ;
- axe 2 : faire connaître et reconnaître un espace organisé de pratique des sports et loisirs de nature ;
- axe 3 : organiser le partenariat multi-acteurs .

Elle observe que plusieurs actions ont été définies comme prioritaires d'ici 2019. Elle indique ensuite qu'au sein de ce plan d'actions, certaines opérations collectives, sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine, impliquent des dépenses (en dehors de celles relatives à l'animation et au suivi de la démarche), dont le plan de financement prévisionnel en euros est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC	%
Travailler sur les activités à potentiel, dans le respect des milieux	10 000	FEADER Leader (19.2)	31 200	80
Travailler sur des offres assemblées, de la journée à la semaine	4 000	Auto-financement	7 800	20
Fédérer les acteurs autour de traits d'image communs, tout en respectant les identités de chacun	5 000			
Se doter d'une stratégie et de moyens de communication communs et partagés	10 000			
Etudier et encourager la mutualisation des biens, des services et des postes entre les partenaires	10 000			
<b>TOTAL</b>	<b>39 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 000</b>	<b>100</b>

La Châtaigneraie Limousine ne récupère pas la TVA sur les dépenses engagées.

Par ailleurs, étant reconnue OQDP (Organisme qualifié de droit public), son autofinancement est considéré comme un financement public pouvant appeler seul le cofinancement Leader.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident les actions collectives 2018-2019 et le plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
  - o engager et signer les documents liés à la commande publique portant sur les dépenses du plan d'actions,
  - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
  - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

### **3. Dispositif de cofinancement de projets éligibles au programme Leader**

Le Président cède la parole à Jérôme CHINN.

Ce dernier indique que pour les porteurs de projet privés, l'absence de contrepartie publique bloque de fait l'accès au financement européen FEADER, notamment aux crédits de notre programme Leader, alors même que certains projets peuvent entrer pleinement dans la stratégie du territoire et respectent par ailleurs toutes les conditions d'intervention du programme.

Il explique que la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, en tant qu'émanation des Communautés de communes qui la composent, est reconnue OQDP (Organisme qualifié de droit public), qualification attestée par la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens. Il mentionne que cette qualification autorise la mobilisation de crédits FEADER en contrepartie des fonds propres de l'association. Il ajoute que cette mobilisation est valable pour les projets portés par la Fédération mais le serait également pour tout projet bénéficiant d'un soutien financier de l'association.

A cet égard, le Président propose de mettre en place un dispositif local de subvention permettant de mobiliser du FEADER au bénéfice de projets privés éligibles au programme Leader. Il précise que ce dispositif reposerait sur les bases suivantes :

- financement du dispositif sur les fonds propres de la Châtaigneraie Limousine ;
- vote annuel d'une enveloppe ad hoc en fonction d'un prévisionnel de dossiers à venir ;
- subvention liée directement au programme Leader ;
- encadrement réglementaire de la subvention.

Il met en avant que le cofinancement public mobilisant du Feader selon un rapport de 1 à 4, une enveloppe annuelle de 10 000 € permettrait donc d'obtenir un soutien de l'Europe à hauteur de 40 000 €.

Enfin, il fait état des conditions à réunir pour activer ce dispositif :

- le prévoir explicitement dans les statuts ;
- établir un règlement d'intervention encadrant l'attribution de l'aide (dépenses éligibles, bénéficiaires, taux d'aides, plafond/plancher...);
- s'assurer que l'aide provient des fonds propres de l'association ;
- faire viser chaque état de versement de l'aide financière octroyée par le commissaire aux comptes.

Christophe GEROUARD souhaite connaître les délais d'instruction et de paiement des dossiers dans le cadre de ce dispositif.

Jérôme CHINN indique que le dispositif de la Châtaigneraie Limousine serait intimement lié au programme européen Leader (dossier de demande identique). Il indique que le GAL Châtaigneraie Limousine effectue une pré-instruction poussée avant transmission des dossiers à la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, afin d'accélérer la procédure autant que possible. Il observe que pour le dispositif de la Châtaigneraie Limousine, le paiement pourrait intervenir rapidement. Par ailleurs, il informe les membres du Conseil d'administration d'une part, d'un abondement supplémentaire de crédits pour le programme Leader Châtaigneraie Limousine et d'autre part, d'un possible recul dans le temps du délai pour programmer des dossiers au titre de Leader (fin 2022).

Emmanuel DEXET alerte sur les retards pris dans l'instruction des dossiers de demande de subvention FEADER (hors Leader).

Le Président propose que si un dispositif de co-financement aux projets éligibles à Leader est mis en place par la Châtaigneraie Limousine, il fasse l'objet d'une évaluation au bout d'une année.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent :**

- le principe de mettre en place un dispositif de soutien financier en lien avec le programme Leader Châtaigneraie Limousine ;
- l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire concomitamment avec la prochaine assemblée générale ordinaire afin d'examiner la proposition de règlement d'intervention et le cas échéant de modifier les statuts.

## **VI. Point sur la poursuite de l'expérimentation sur l'habitat participatif et présentation du trophée de l'innovation territoriale remis par l'ANPP**

### **1. Bilan de l'expérimentation (phase 1 : septembre 2017 à juin 2018)**

Le Président donne la parole à Isabelle DUMAS. Celle-ci fait un rapide bilan de l'expérimentation et relève les points suivants :

- un embryon de groupe (3 ménages issus du territoire ou en proximité) semble s'être constitué à l'issue de la dernière réunion. Même si au final aucun des 4 immeubles proposés ne semble vraiment les intéresser, ils souhaitent prospecter de leur côté ;
- la presse locale a montré sa curiosité lors des conférences de presse et a plutôt bien relayé les informations (5 articles papiers, 2 interviews radio) ;
- l'expérimentation a suscité de l'intérêt au-delà du territoire.

### **2. Poursuite de l'expérimentation (phase 2 : juillet 2018 à janvier 2019)**

Isabelle DUMAS indique que l'expérimentation a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2018 ; les crédits Leader se substituant aux crédits Massif Central pour cette seconde phase.

Elle mentionne que la relance de la prospection de candidats jusqu'au 30 septembre 2018 n'a pas abouti à la constitution d'un groupe sur l'un des immeubles retenus dans le cadre de cette démarche, malgré de nouveaux contacts et de nouvelles visites. Elle note que toutes les communes parties prenantes ont délibéré favorablement pour conserver leur bien dans la démarche.

Elle évoque la tenue récente d'un Comité de pilotage qui a préconisé de :

- s'inscrire dans la bourse aux projets d'habitat participatif, mise en place par l'association DML (Dessine-moi un logement) ;
- faire préciser aux communes leur position vis-à-vis de leur bien eu égard à un éventuel projet d'habitat participatif (prise en charge de travaux de gros œuvre, vente à un prix réduit, ...).

### **3. Trophées de l'innovation territoriale**

Le Président informe les membres du Conseil d'administration que lors des Etats Généraux de l'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) en octobre dernier, la Châtaigneraie Limousine a été lauréate d'un Trophée de l'Innovation Territoriale (prix spécial du jury) pour sa démarche expérimentale autour de l'habitat participatif. Il souligne que cette récompense a permis de mettre en avant cette démarche singulière autour d'un "nouveau vivre ensemble", même si sa médiatisation n'a pas été aussi importante qu'escomptée.

## **VII. Point sur la démarche pour la réhabilitation du parc de logements communaux**

Le Président donne la parole à Isabelle DUMAS.

Isabelle DUMAS rappelle que cette démarche a été initiée en octobre 2015 sur l'ex Pays d'Ouest Limousin puis étendue à l'ex Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne. Elle explique que le durcissement des conditions de conventionnement (recentré sur les « bourgs structurants » ruraux) début 2017 puis l'évolution des conditions de financement fin 2018 freinent les projets de réhabilitation.

Elle indique que le Comité technique, chargé de suivre cette démarche, a proposé d'être dans une logique pro-active sur le parc de logements communaux (analyse stratégique et audit poussé), lorsque les communes se sont engagées dans une réflexion de revitalisation

/ dynamisation de leur bourg. Elle explique que dans de nombreux exemples réussis, le logement de centre-bourg a été, autant que le maintien du commerce ou des services, un levier de revitalisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident la proposition d'être dans une logique pro-active sur le parc de logements communaux (analyse stratégique et audit poussé), lorsque les communes se sont engagées dans une réflexion de revitalisation / dynamisation de leur bourg.

## VIII. Questions diverses

### 1. Projet de coopération InterGal sur la revitalisation des centres-bourgs

Le Président indique que la Châtaigneraie Limousine a accueilli les 12 et 13 décembre derniers 4 autres GAL pour réfléchir à un projet de coopération sur la revitalisation des centres-bourgs. Il souligne que cette première réunion a permis de travailler sur des axes et des actions concrètes de coopération.

### 2. Séminaire de travail de l'équipe technique de la Châtaigneraie Limousine avec le Président

Le Président indique qu'il a souhaité réunir l'équipe technique le 18 décembre prochain pour réfléchir sur :

- la gouvernance de la structure, notamment le rythme, la préparation et le déroulement des réunions ;
- les missions actuelles et les évolutions possibles ;
- la communication, en particulier en direction des Communautés de communes membres de la Châtaigneraie Limousine.

### 3. Travaux du Conseil de développement

Le Président a une pensée pour Josette SALESSE, Présidente du Conseil de développement, qui a eu d'importants soucis de santé et qui se remet progressivement.

Fabien PARVERIE, Vice-Président du Conseil de développement, indique que les travaux du Conseil sur la mobilité se poursuivent. Il indique que des propositions concrètes issues de ces travaux seront présentées au Conseil d'administration.

Le Président note que de nouveaux membres seront à recruter pour le Conseil de développement et que des postes de représentation du Conseil de développement au Conseil d'administration sont à pourvoir.

### 4. « Le chantier du transport » par le CERESNA

Le Président mentionne que les travaux « Le chantier du transport », menés par le CERESNA (Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales en Nouvelle-Aquitaine), se sont conclus et qu'il souhaiterait une restitution de ces travaux auprès des membres du Conseil d'administration.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 19h50.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.  
Fait à Nexon, le 11 janvier 2019.

Le Président,  
Daniel FAUCHER

Le Secrétaire de séance,  
Christophe GEROUARD



FÉDÉRATION  
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE  
Site de la Monnerie  
87150 ORADOUR SUR VAYRES